



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2026/092**

**Objet : Election des délégués au Comité syndical du Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS) au titre de la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)**

**Séance du mardi 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 39

Présents à la séance : 34

Excusés

représentés : 5

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoula à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaule  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
28 avril 2026  
DÉLIBÉRATION  
N°2026/092

**Objet : Election des délégués au Comité syndical du Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS) au titre de la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-1 du CGCT,

**VU** le procès-verbal d'élection des Conseillers municipaux et des Conseillers communautaires établi à l'issue des opérations de vote du 22 mars 2026,

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 mars 2026,

**VU** les statuts du Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS) et notamment son chapitre 3 - article 9.1 relatif à la composition du syndicat,

**VU** la délibération du comité syndical du SMOYS en date du 24 septembre 2015 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2022/241 en date du 30 juin 2022 approuvant le principe de transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SMOYS,

**CONSIDERANT** que les statuts du SMOYS prévoient que « *Tout EPCI et tout syndicat mixte adhérent du syndicat au titre d'une compétence statutaire autre qu'une compétence historique [...] est représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant, quel que soit le nombre total de compétences transférées* »,

**CONSIDERANT** que le délégué titulaire et le délégué suppléant peuvent être élus par l'assemblée délibérante sans recourir au scrutin secret dès lors que le Conseil municipal a approuvé cette modalité à l'unanimité,

**CONSIDERANT** que pour cela, le Conseil municipal a désigné deux assesseurs, à savoir Madame Lina Kissa et Madame Magaly Lefebvre,

**CONSIDERANT** les candidatures présentées, à savoir :

- Madame Dicle Yildirim-Bakir en qualité de déléguée titulaire,
- Monsieur Bilel Moumni en qualité de délégué suppléant,

**CONSIDERANT** les résultats du scrutin, à savoir :

**APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE AU SCRUTIN SECRET**

2026/

Nombre d'abstentions :	0
Nombre de bulletins remis :	39
Nombre de votes blancs :	9
Nombre de votes nuls :	0
Majorité absolue :	16
Ont obtenu :	<b>30 voix</b>

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **11 MAI 2026**

Publié le : **11 MAI 2026**

Notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans le délai de recours de cinq jours fixé par l'article

R 119 du code électoral. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**SONT ELUS** pour représenter la collectivité de Ris-Orangis au sein du Comité syndical du SMOYS :

En qualité de déléguée titulaire : Madame Dicle Yildirim-Bakir.

En qualité de délégué suppléant : Monsieur Bilel Moumni.

Pour expédition conforme  
Sonia Benameur  
Maire de Ris-Orangis

